



Litige travaux parties communes

Par **hajjar26**, le **29/05/2012** à **15:43**

Bonjour,

actuellement copropriétaire, notre syndic a décidé d'entamer des travaux de rénovation dans les parties communes.

en 2009 les copropriétaires avaient voté "pour" à l'unanimité (j'avais voté contre) et un calcul avait été fait en fonction des ressources du foyer.

Le syndic me demande de payer 4000€ ce qui est pour moi impossible à régler, surtout que ma situation familiale a changé depuis, je m'explique :

à la période où leur calcul a été fait, j'avais encore 3 enfants adultes qui travaillaient et étaient hébergés à mon domicile; Les revenus de la famille étaient donc beaucoup plus élevés. Depuis mes enfants ont quitté le foyer.

Quels sont mes droits :

ils refusent de refaire leur calcul avec uniquement mon revenu, est-ce que je peux les obliger à le faire?

Ai-je droit à des facilités de paiement ou à des aides financières?

merci pour votre aide précieuse